



26/02/2021

**Fonds de droit français**

**GROUPAMA AXIOM  
LEGACY 21**

**RAPPORT ANNUEL**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	14
5. Certification du commissaire aux comptes	21
6. Comptes de l'exercice	26
7. Annexe(s)	64
Caractéristiques de l'OPC (suite)	65
Informations Complémentaires pour les Investisseurs en Suisse	77



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part P, C - Code ISIN : FR0013251881

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

### **15 avril 2020**

- Mise en place du mécanisme de **Swing pricing**.
- Mise à jour des frais courants et frais variables des DICl à la clôture du fonds à fin février 2020.

### **26 octobre 2020**

- Mise à jour du SRRl qui passe de 3 à 4.

### **11 février 2021**

- Mise à jour des performances 2020.

### **10 mars 2021**

- Fonds catégorisation « article 6 ».
- Mise à jour réglementaire Disclosure ou SFDR (règlement (EU) 2019/2088).



### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Rapport annuel de gestion de mars 2020 à février 2021

Le **mois de mars** a été marqué par la rapide propagation du Covid-19 qui a mis en confinement quasi complet plusieurs pays européens. Toutes les classes d'actifs ont fortement baissé réagissant à l'accélération de cette crise sanitaire sans précédent. Après son fort écartement au cours du mois (pic à 350 bps, +100% par rapport à son niveau de fin février), le SubFin a clôturé le mois à 255 bps.

Jamais les banques européennes n'avaient abordé une crise en étant aussi fortement capitalisées et les mesures annoncées par les différents régulateurs (SSM, ECB, PRA, ...) renforcent considérablement le stock de capital disponible pour absorber le choc économique :

- **sur le capital** : (i) la suspension provisoire de coussins de capital (conservation, pilier 2G, contracyclique) abaisse l'exigence réglementaire d'environ 4% de CET1 ;  
(ii) la suspension des dividendes et toute distribution exceptionnelle d'ici octobre demandé par les régulateurs (BCE et PRA) permet de renforcer le CET1 sans toutefois impacter les versements de coupons d'ATI comme précisé par les banques et le superviseur (EBA) ;
- **sur la liquidité** : les conditions d'accès au TLTRO de la BCE sont considérablement assouplies sur le collatéral comme sur le taux (abaissé à -0,75%) ;
- **sur la qualité des actifs** : les règles sur la comptabilisation des NPL (créances douteuses) et les règles IFRS 9 sont assouplies. Les garanties d'Etat annoncées (300 milliards d'euros pour la France, 350 milliards pour l'Allemagne, 300 milliards pour le Royaume Uni, etc.) permettront de soutenir les banques dans la reconduction des prêts.

Enfin, la Commission Européenne a confirmé que si, malgré toutes les mesures mises en place, une banque était en difficulté en raison de la crise actuelle et devait recevoir une aide publique, les règles de "burden sharing" pouvant pénaliser la dette subordonnée ne s'appliqueront pas.

Malgré la forte volatilité des marchés, les émetteurs continuent de racheter leurs titres :

- ING a annoncé le 15 mars le call de son ATI 6% (1 milliard en dollars) et de sa Legacy Tier I 6,125% (700 millions de dollars)
- SEB a annoncé le 18 mars le call d'une ATI (1,1 milliards d'euros).
- Lloyds a annoncé le 31 mars une offre de rachat en cash sur sa Legacy Tier I 12% en dollars à 109.
- Crédit Agricole a annoncé le 2 avril une offre de rachat sur deux obligations Legacy Tier I, leur 6,637% et leur CMS.
- Vivat a annoncé le 2 avril une offre de rachat sur ses titres seniors.

Enfin, le marché primaire a rapidement réouvert malgré la forte volatilité. Les émissions dans le secteur bancaire se sont multipliées vers la fin du moins confirmant une normalisation des conditions. Credit Suisse a émis UDS 3bn de dette senior maturité 2031 avec un coupon à 4,194%. Plusieurs banques anglaises sont également venues se refinancer : Lloyds EUR 1.5bn senior 3,5% 2026, HSBC USD 2.5bn senior 4,95% 2030, RBS EUR 1bn senior 2,75% 2025, Barclays EUR 2bn senior 3,375% 2025 et Standard Chartered USD 2bn senior 4.644% 2031.

Dans le contexte d'une baisse record des valorisations des instruments Tier 2 et ATI, nos stratégies Legacy ont connu des mouvements similaires mais à plus petite échelle. Cette résilience, en termes relatifs, provient du langage spécifique, parfois ésotérique, de la documentation de ces titres Legacy. Ces caractéristiques se traduisent par un profil de crédit plus défensif au niveau de l'instrument grâce à une durée de crédit plus courte, un risque d'extension limité et des mécanismes de paiement de coupons dictés par des règles restrictives pour l'émetteur.

Par exemple, la position la plus importante du portefeuille (Lloyds 13) a perdu environ 4,5%, tout en offrant toujours plus de 600bp pour un risque à deux ans sur un coupon cumulatif. Dans l'ensemble, notre portefeuille se compose de 80% d'obligations avec un langage obligatoire ou non discrétionnaire.

Quand la correction a commencé fin février, nous avons réduit certaines obligations actualisées et redéployé en partie sur des Tier 2 liquides, des callables courtes et des obligations step-up à coupon élevé. Nous détenons la Danske Bank 5.75 et SEB 5.25 au moment de l'annonce de leur call (SEB acheté à 91 le matin même).

Alors que la volatilité s'installait, nous nous sommes concentrés sur l'achat d'obligations à coupons élevés qui avaient chuté autour du pair (BNP 7.195, Lloyds 12 avant son tender), ou en-dessous du pair pour le Fixed-to-Fixed (BNP 6.5 et 6.25, Lloyds 6.85). Nous avons également réintégré deux discos à leur plus bas niveau (Axa à 60, StanChart à 67), ce avant l'annonce du tender de Crédit Agricole, et avons ajouté d'autres callables courtes, dont les caractéristiques Legacy augmentent les chances de rappel, en Suède, en Irlande et en Suisse. Aussi, nous détenions 1,30% des titres Vivat objet de l'offre d'achat, et 19% de titres discos/CMS au moment de l'annonce du tender de Crédit Agricole.

Enfin, au moment de la réouverture du marché primaire, nous avons déployé nos liquidités sur les nouveaux seniors émis à des primes d'émission généreuses, par rapport aux existantes et CDS. Nous avons clôturé le mois avec 10% en cash et obligations liquides courtes, ainsi qu'une allocation de 19% à des instruments Legacy très liquides.

**Avril** a été marqué par de nouvelles mesures de soutien exceptionnelles pour les banques qui aident l'économie à lutter contre les effets de la pandémie. Ceci s'est traduit par une forte performance de la dette subordonnée. La note de la dette souveraine italienne maintenue à BBB par S&P et les commentaires de Moody's faisant référence à un scénario de base d'un choc économique grave mais transitoire en 2020, ont également constitué une bonne nouvelle pour les investisseurs.

La crise de Covid 19 et les confinements à grande échelle dans la plupart des pays occidentaux ont plongé les économies du G7 dans des territoires inexplorés, avec un consensus sur le PIB profondément négatif. Il est largement reconnu que, pour les banques, cette fois-ci, c'est différent : elles ne font pas partie du problème, elles font maintenant partie de la solution, une phrase d'accroche que même le commissaire européen Dombrovskis a utilisée. Dans ce contexte, aidé aussi par des résultats trimestriels positifs, le SubFin s'est resserré, terminant le mois à 218 pb (contre 255 pb à la fin du mois de mars).

Pour défendre le positionnement des banques en tant que solution à la crise, de nombreuses facilités réglementaires et prudentielles ont été proposées aux banques, toutes avec le même objectif : maintenir le flux des prêts et permettre aux banques de fournir des liquidités aux PME dans cette situation difficile mais, espérons-le, de courte durée.

Nous avons déjà écrit sur un grand nombre des facilités susmentionnées dans une autre publication que nous avons rendue disponible le 25 mars et qui est sur notre site web (<http://axiom-ai.com/web/en/2020/03/25/npe-analysis-3-2-2-2-2/>).

Nous ne mentionnons ci-dessous que les derniers ajouts annoncés le 28 avril, qui feront l'objet d'une note séparée que nous préparons actuellement :

- Suspension temporaire de l'impact de l'IFRS 9 sur le CET I ;
- Accélération de la réintégration partielle des actifs incorporels de type logiciels au CET I ;
- Exemption des soldes des banques centrales du ratio de levier.

Nos convictions restent inchangées. Les banques n'ont jamais approché une crise aussi bien capitalisées. Leur solide positionnement a été renforcé par les mesures exceptionnelles mises en place au niveau du capital, de la liquidité et de la qualité des actifs. Une opinion confirmée par S&P dans leur récente analyse "How COVID-19 is affecting Bank Ratings".

Outre le soutien substantiel de la réglementation et des États, l'agence de notation fait référence à trois raisons principales expliquant la résilience des notations bancaires :

- La solide position des banques en termes de capital et de liquidité au niveau mondial, soutenue par des autorités qui depuis plus de 10 ans, n'ont eu de cesse d'insister sur le renforcement du capital et ce par tous les moyens ;
- La diversification de leurs portefeuilles de prêts, qui continuent à assurer une relative stabilité des revenus ;
- La solidité des fondamentaux, qui n'ont pas été artificiellement altérés par des années de politique monétaire accommodante et d'abondantes liquidités, contrairement à ce qui s'est passé dans le secteur des entreprises.

Dans le secteur de l'assurance, les ratios de Solvabilité II restent très résistants, supérieurs à 190 %, malgré la volatilité du marché. Les assurances contre les pertes d'exploitation et les assurances chômage constituent les deux principales sources de risque.

Enfin, les généreuses modifications de tarification du TLTRO de la BCE, qui s'élève désormais à -1 %, constituent un substitut bienvenu au financement via des émissions Senior/OpCo, mais ne devraient pas avoir d'incidence sur le montant des émissions de dette éligible au capital à venir, qui devraient accroître encore la marge de manœuvre par rapport au seuil d'application du MDA et soutenir l'effet de levier.

La saison des résultats bancaires a révélé le meilleur trimestre depuis 2012 en termes de performances de trading au niveau des divisions banques d'investissement. Selon Dealogic, les revenus des banques d'investissement ont augmenté de 8% par rapport à l'année précédente. Les provisions pour pertes sur prêts étaient le deuxième facteur clé. Bien que les régulateurs aient demandé aux banques de veiller à ne pas constituer de provisions excessives, nous avons constaté une grande disparité dans l'approche adoptée, ce qui explique certaines publications en dessous du consensus.

Globalement, les messages clés jusqu'à présent ont été (i) un provisionnement plus élevé, (ii) une qualité des actifs très peu impactée qui demeure solide (iii) des niveaux CET1 généralement conformes au consensus malgré des RWA plus élevés, grâce à la suppression des dividendes de 2019 et (iv) une distance suffisante au seuil d'application du MDA.

Enfin, les émetteurs ont continué à racheter leurs obligations en demandant bien au préalable l'approbation nécessaire aux régulateurs.

- Banco Commercial Portugues a annoncé le 5 mai le call d'un Legacy Tier I malgré le faible niveau du coupon (euribor+140bps)
- Julius Baer a annoncé le 4 mai le call de son ATI de 350 M CHF avec un coupon à 4,25%
- Rabobank a annoncé le 30 avril le call de son ATI 5,5% attendu après l'émission de refinancement à 3,25% courant février

RBS a annoncé son intention d'exercer le call de sa Legacy 8,5% si les conditions du marché permettent de la refinancer au préalable.

Dans cette phase de stabilisation, nous nous sommes renforcés sur des Legacy T1 de type fixed-to-fixed autour du pair pour des rendements toujours supérieurs à 6%, des Legacy T2 courtes offrant jusqu'à 400bps de spread, ainsi que des titres Legacy d'assureurs sans risque ni de coupon, ni d'extension.

Dans la poche des Long Calls, nous avons privilégié une réduction de l'allocation UK.

Dans la poche des obligations décotées, nous avons cristallisé un gain sur des titres Legacy de Deutsche Bank et de Standard Chartered pour redéployer sur les Fortis Cashes, dont la disqualification a été confirmée.

Dans la poche des crédits en amélioration, nous avons capturé des primes sur des nouvelles émissions en assurances. Nous nous sommes renforcés sur des Tier 2 bancaires, comme des Low Trigger sur le point d'être disqualifiés en Suisse, ainsi que des Senior Non Preferred, dont un Deutsche Bank qui vient de faire l'objet d'une offre de tender, avec cascade de priorité.

Le portefeuille est déployé à 95%, dont 23% sur le secteur assurance.

Le **mois de mai** a été marqué par le début du déconfinement dans beaucoup de pays européens dont l'Italie. La batterie de mesures exceptionnelles mises en place par les régulateurs et les gouvernements pour prévenir le choc économique lié à la pandémie a continué à s'élargir. Cela s'est traduit par une forte performance de la dette subordonnée, l'indice SubFin clôturant le mois à 180 bps vs 280 bps fin avril.

La saison des résultats du premier trimestre maintenant terminée, nous constatons que les banques européennes affichent des ratios de capital toujours élevés. Les régulateurs ont continué à annoncer des mesures de soutien au secteur bancaire, dont un projet de Recovery Fund pour les investissements en Europe et des amendements au projet de réforme de la CRR concernant les distributions (dividendes et coupons) dont le vote est prévu en juin.

La banque d'Angleterre et la BCE ont essayé de chiffrer le risque de pertes à travers des stress tests en tenant compte des plans de soutien public. Ils estiment que la crise pourrait sérieusement dégrader les profits en 2020 mais que les coussins de capital sont dans leur majorité suffisants. La liquidité, quant à elle, n'est pas un motif d'inquiétude dans le contexte actuel, les banques continuent en effet à faire face à un excès de liquidités, au point qu'on a vu un grand nombre d'entre elles racheter leurs obligations seniors sur le marché au mois de mai.

Les émetteurs continuent à rappeler leurs titres règlementaires inefficaces : StanChart 5,375 step-up, ABN 2,875 T2.

Enfin, malgré la volatilité des marchés, Bank of Ireland a réouvert avec succès le marché des ATI avec une émission de 675m d'euros et un coupon de 7,5%. Le marché secondaire est resté très actif avec de nombreux rachats de dette senior. Notons que la fusion Intesa / UBI est toujours en cours de négociation. Le plan de restructuration de Monte dei Paschi a été validé ce qui a eu un impact très positif sur les Tier 2 des pays périphériques.

Dans ce contexte favorable, nous avons privilégié les arbitrages défensifs, en dehors du UK, en faveur des instruments à coupon certains : Tier 2 bancaires en Allemagne, Espagne et Suisse, et titres Legacy d'assureurs.

Dans la poche des Long calls, nous nous sommes allégés sur une pref d'HSBC et en Fixed-to-Fixed sur les Certificats Mutualistes de Rabobank.

En Obligations Décotées, nous nous sommes renforcés sur deux titres en retard sur le rebond émis par HSBC et le groupe BNP Paribas.

Enfin, en Crédits en Amélioration, nous avons réduit les ATI Legacy d'Unicredit pour leurs Senior Non Preferred.

Nous détenons 1,5% de titres rappelés par StanChart et ABN et clôturons le mois avec 10% de cash.



Le **mois de juin** a été marqué par un assouplissement des confinements dans la plupart des pays européens. Le resserrement de l'indice SubFin s'est poursuivi, celui-ci a clôturé le mois à 166 bps vs 180 fin mai et 280 fin avril. L'indice CoCo Solaxicc termine le mois à +1,5%.

Les mesures mises en place par les banques centrales contribuent au rebond: le TLTRO de la BCE avec sa généreuse tarification jusqu'à -1%, ou l'augmentation du programme de rachat de la BoE de 100 milliards de livres. Les discussions autour du Brexit achoppent toujours sur l'équivalence réglementaire des services financiers.

En Italie, les bilans bancaires continuent à se normaliser avec 8,5 milliards d'Euros de prêts non performants cédés par Monte Paschi mais aussi des cessions chez UniCredit et Banca Popolare di Sondrio. La fusion entre Intesa Sanpaolo et UBI a obtenu l'autorisation du régulateur et l'assureur Generali est rentré dans le capital de Cattolica à hauteur de 24%. En Espagne, Helvetia Assurances rachète 69,4% de l'assureur Caser pour un prix de 800 millions d'euros financé aux deux tiers par l'émission d'une Tier 2. La BCE a lancé une consultation sur la consolidation du secteur bancaire, suggérant une réduction des obstacles réglementaires.

Enfin, le marché primaire a été très actif du côté des CoCo (ATI et RTI). Nous pouvons citer les émissions de RBS (1,5 milliard de dollars à 6%), Commerzbank (1,25 milliard d'euros à 6,125%), ABN Amro (1 milliard d'euros à 4,375%), Nationwide (750 millions de livres sterling à 5,75%) et Legal & General (500 millions de livres sterling à 5,625%). Les émetteurs continuent à rappeler leurs titres réglementaires inefficaces. RBS a confirmé le call de son ATI de 2 milliards de dollars avec un coupon à 7,5% et UniCredit a rappelé son obligation Legacy 9 3/8 en euros.

Dans ce contexte porteur, nous nous sommes renforcés sur deux titres Fixed-to-Fixed émis par BNP et Allianz. Nous avons continué à privilégier les assureurs en ajoutant sélectivement des titres legacy à portage généreux ou clause de make-whole attractive sur Axa, Aviva, Vivat, Generali et Unipol.

Dans les titres Legacy ATI, nous avons procédé à des arbitrages en faveur de titres à échéances proches, avec très faibles risque d'extension parce que déjà refinancés (ABN Amro) ou émis à partir d'Opco (UBS, AIB). Nous nous sommes de plus renforcés de manière défensive sur des titres Legacy Tier 2 à calls courts sur des émetteurs Suisse et Irlandais.

Enfin, en obligations décotées, nous avons sourcé un titre rare de mutualiste français qui a fait l'objet de rachats répétés et dont le rappel réglementaire en 2022 n'a pas encore selon nous été intégré.

Le **mois de juillet** a été marqué par des quasi re-confinements aux Etats-Unis où le COVID 19 progresse fortement et par la hausse des tensions Sino-Américaines qui s'est traduite par la fermeture de consulats. La batterie de mesures exceptionnelles mises en place par les régulateurs et les gouvernements face à la pandémie continue à rassurer les marchés avec en dernier l'accord difficile entre les pays sur l'ERF (European Recovery Fund), un fonds de 750 milliards, dont 390 milliards de subventions, qui est désormais en attente de ratification par le parlement européen. Dans ce contexte, le SubFin a continué à se resserrer clôturant le mois à 152bps, plus de 130 bps de resserrement par rapport à son niveau de 280bps fin avril.

Du côté des régulateurs, la BCE a publié les résultats de son "Vulnerability assessment" conduit sur 86 banques, un stress test spécifique COVID qui a étudié deux scénarios standard et sévère, réaffirmant la solidité des banques et un niveau de capitalisation adéquat. Le coût du risque reste gérable.

Malgré des provisions en hausse enregistrées au T2 2020, les banques européennes ont surpris à la hausse par leurs publications CET1. NatWest (ex-RBS) continue à provisionner face aux risques d'"incertitude économique" (+2,1 milliards de GBP de provisions) et affiche un CET1 en hausse à 17,2%. Barclays, UBS et Deutsche Bank se maintiennent aussi à des niveaux confortables respectivement de 14,2% 13,3% et 12,8%. La suspension des dividendes, que la BCE re-examinera finalement en décembre, a contribué à cette hausse en plus des aménagements réglementaires "CRR Quick Fix" et des mesures de soutien exceptionnelles. Les trajectoires des revenus quant à elles divergent : chez les banques universelles, la nette baisse des revenus de la banque de détail est partiellement compensée par le rebond des activités de marché. BNP Paribas, après un avertissement sur ses bénéfices au premier trimestre, a affiché une performance exceptionnelle sur le marché obligataire qui a battu la plupart des grandes banques de Wall Street.

Côté consolidation, les actionnaires d'UBI ont fini par approuver le rachat par Intesa Sanpaolo.

Enfin, le marché primaire est resté actif sur les CoCo (ATI et RTI). Nous pouvons citer les émissions de UBS (750 millions d'USD à 5,125%), RBI (500 millions d'EUR à 6%), Commerzbank (1250 millions d'EUR à 6,125%), BBVA (1 milliard d'EUR à 6%) et Rabobank (1 milliard d'EUR à 4,375%).

Dans ce contexte porteur qui se prolonge, nous avons opéré à des arbitrages, en concentrant le portefeuille sur nos convictions fortes, tout en préservant une poche de 15% d'obligations courtes, en plus de 5% de cash.

En Obligations Décotées, nous avons réalisé nos gains sur Aegon ainsi que sur des hybrides Unicredit dont le risque réglementaire de conversion automatique se rapproche et nous nous sommes renforcés sur des Perp d'Ageas (restées proches du prix du tender d'octobre) et des Legacy Crédit Agricole.

En Long Calls, nous avons réalisé nos gains sur Barclays et arbitré un titre Legacy Generali en faveur d'un titre Legacy Unipol, en retard dans le rebond.

Enfin dans les Crédits en amélioration, nous avons participé à l'émission inaugurale de CCR Re, filiale du réassureur étatique et avons sélectionné deux Tier 2 rares émis par Commerzbank en SGD, dont l'amortissement réglementaire rend leur call unique en année 5 quasi certain.

Le **mois d'août** a été encore marqué par une progression des cas de COVID 19 dans différents pays. Le seul événement macroéconomique notable a été le discours de Jerome Powell à Jackson Hole, où il a révélé une stratégie plus souple pour atteindre les objectifs du gouvernement fédéral en matière d'inflation et d'emploi. Dans ce contexte, le SubFin a continué à se resserrer clôturant le mois à 129 bps, plus de 150 bps de resserrement par rapport à son niveau de fin avril.

Dans l'ensemble, les dernières publications de résultats ont confirmé les principales tendances observées en juillet : des commissions et des résultats en recul mais d'excellents revenus pour les banques d'investissement, une augmentation limitée des ratios de prêts non-performants et des anticipations à la baisse pour le cout du risque fin 2020, ce avec un écart important dans les niveaux de provisionnement, et des ratios de fonds propres nettement supérieurs aux prévisions aidés par une baisse des RWAs. Quelques données initiales tendent à montrer que les taux de défaut finaux pour les prêts sous moratoire devraient se situer entre quelques points de pourcentage pour les pays principaux et plus de 20% pour les juridictions les plus risquées (par exemple la Grèce), avec une forte dispersion au sein des pays.

Du côté des régulateurs, l'EBA devrait publier son opinion sur le traitement des dettes Legacy avant la fin de l'année. Les rappels de la Credit Suisse Low Trigger Tier 2 et de la ABN 5,75 ATI sont été annoncés comme attendu.

Enfin, le marché primaire est resté actif sur les CoCo (ATI et RTI) soutenu par les bons résultats trimestriels. Nous pouvons citer les émissions de Barclays (1,5 milliard d'USD à 6,125%), Intesa Sanpaolo en deux tranches (750 millions d'EUR à 5,875% et 750 millions d'EUR à 5,5%) et Credit Suisse (1,5 milliard d'USD à 5,25%).

Dans ce contexte où les fondamentaux positifs semblent pleinement valorisés, nous avons pris nos gains sur la nouvelle émission de CCR Re, sur des instruments Senior et Tier 2 de Sabadell et sur un SNP UniCredit et ICG au Royaume-Uni, dans le segment des crédits en amélioration.

Dans la poche des Long Calls, nous avons aussi pris nos gains sur un titre Legacy d'Axa avec make-whole et nous nous sommes renforcés sur un titre rare T2 de NIBC offrant plus de 7% de rendement à horizon 2023.

Dans la poche Fixed-to-Fixed, nous nous sommes renforcés marginalement sur deux titres.

Les ajouts se sont limités à des obligations courtes, qui représentent 18% du portefeuille, en plus des 5% d'espèces.

Les valeurs financières ont bien résisté, malgré un **mois de septembre** chargé en événements géopolitiques anxiogènes : la progression de l'épidémie du Covid 19, la fin de l'ultimatum fixé au Royaume-Uni sur le Brexit et les élections présidentielles aux Etats-Unis. Le SubFin s'est très légèrement écarté (+9 bps), passant à 138 bps, après 5 mois de resserrements consécutifs.

Après son discours notable en août, où il a révélé une stratégie plus souple pour atteindre les objectifs en matière d'inflation, Jerome Powell a annoncé que la Fed ne relèvera pas ses taux avant 2023, au plus tôt. Une annonce importante pour les marchés, réaffirmant la volonté du FOMC de voir l'inflation dépasser le cap des 2% avant toute chose. En Europe, la nouvelle tranche de TLTRO de 175Mds€ a été offerte par la BCE le 24 septembre.

Du côté réglementaire, dans son discours devant la Fédération bancaire européenne, Andrea Enria a rappelé que le secteur financier disposait d'un bon dispositif pour traiter les prêts non performants (NPL) plus rapidement et plus efficacement. Il a réitéré le support des autorités auprès des banques qui remplissaient leur devoir dans la lutte contre la détérioration de la qualité des actifs. Aux Etats-Unis, la Fed a prolongé jusqu'à la fin de l'année le plafonnement des rachats d'actions et des dividendes qu'elle avait précédemment introduit. Cette mesure était quelque peu attendue et s'appliquera à toute banque disposant de plus de 100 milliards d'USD d'actifs.

Rien à signaler du côté des suspicious activity reports (SARs), remplis régulièrement par les banques à la demande de la FinCEN, (Financial Crimes Enforcement Network) aux Etats-Unis. Le marché a sursauté en cours de mois, suite à un flux d'anciennes informations (2011-2016) déjà connues qui ont été reprises par la presse, déclenchant un flux de ventes significatif.

Côté consolidation, la fusion annoncée entre Caixa et Bankia devrait créer le premier groupe bancaire en Espagne. En Italie, dans le cadre du rachat d'UBI par Intesa Sanpaolo, BPER se prépare à racheter plus de 500 agences à Intesa, opération qui devrait se concrétiser avant fin février 2021 et qui serait financée par une augmentation de capital de 802 millions d'EUR. En France la Société Générale a annoncé étudier la création d'une nouvelle banque de détail, avec le rapprochement de ses deux réseaux bancaires Crédit du Nord et Société Générale.

Enfin, les émetteurs continuent à rappeler leurs titres réglementaires inefficaces. L'offre de rachat annoncée par NatWest (ex-RBS) sur ses deux obligations RBS 7,648 et RBS 6,425, avec des dates de call longues, a été bien reçue par les porteurs avec respectivement 83% et 64% de réussite. Du côté du marché primaire, les émissions de CoCo (ATI et RTI) se sont poursuivies, permettant de saisir la dernière fenêtre avant la fin de l'année. Nous pouvons citer les émissions de Julius Baer (350 millions d'USD à 4,875%), Bawag (175 millions d'EUR à 5,125%), Commerzbank (500 millions d'EUR à 6,500%) et Svenska Handelsbanken en deux tranches (500 millions d'USD à 4,375% et 500 millions d'USD à 4,750%).

Le fonds a profité de l'offre de NatWest en détenant 1,6% des 7,648 au moment de l'annonce et 8,8% de titres similaires sur d'autres émetteurs.

Nous avons maintenu notre allocation aux Long Calls à 16%, notamment sur des titres HSBC qui ont souffert des rumeurs de l'entrée du groupe dans une « Unreliable Entity List » en Chine.

En Obligations Décotées, nous avons procédé à des arbitrages de titres Lloyds vers des titres à portage plus élevé de NatWest.

En Fixed-to-Fixed, après l'annonce du call des BNP 6.25, nous avons redéployé vers des titres assurances d'Allianz et Prudential.

Enfin, en Crédits en Amélioration, nous avons allégé des titres à durée de crédit importante, après leur appréciation récente, pour des calls courts d'UBS, Svenska Handelsbanken et De Volksbank.

Le fonds détient 5% d'espèces et 19% de titres datés à moins de douze mois.

**En octobre**, dans un climat de reconfinement pour plusieurs pays européens, de négociations Brexit sans fin, et d'incertitude du scrutin présidentiel aux Etats-Unis, le SubFin a continué à s'écarter légèrement (+10 bps), passant à 154 bps. Les valeurs financières ont continué à bien résister portées par des résultats trimestriels qui ont battu les attentes.

La majorité des publications ont dépassé les attentes essentiellement grâce à des provisions moins élevées que prévues, des ratios de capital en hausse et des actifs pondérés (RWA) plus faibles qu'attendus. Sur la base de leurs bons fondamentaux, plusieurs émetteurs comme Santander et Erste ont annoncé leur intention de payer des dividendes pour 2019, et dans le cas de Rabobank celle de verser une distribution de certificats supplémentaires égale à environ 1,625 € par certificat, afin de compenser les investisseurs pour les quatre distributions trimestrielles manquées. Ces annonces restent conditionnelles à l'autorisation de la BCE qui devrait se prononcer en décembre pour l'ensemble du secteur.

Du côté réglementaire, L'ABE a publié le 21 octobre son avis tant attendu sur les instruments Legacy. L'avis exprimé était très clair sur la nécessité de nettoyer le stock de "Legacy bonds", et ce le plus tôt possible. Selon les instruments trois options ont été présentées pour gérer le "risque d'infection" entre les classements juridique et réglementaire des instruments, risque qui menacerait l'éligibilité :

Option 1 : rachat des obligations lorsqu'une date de call est disponible ou via des offres de rachat ;

Option 2 : modification des termes et conditions des obligations ;

Option 3 : en dernier recours, lorsque les options 1 et 2 ne sont pas disponibles conserver les obligations mais sans les utiliser comme capital ou MREL .

La philosophie générale de l'avis de l'ABE est claire et devrait accélérer les calls et rachats d'instruments Legacy. Cet avis est très favorable à la classe d'actifs et certaines réserves s'appliquent. Nous avons publié une note qui détaille notre lecture, disponible sur <https://mailchi.mp/axiom-ai.com/flash-axiom>.

En parallèle, les émetteurs ont continué à racheter leurs titres réglementaires inefficaces. AIB a annoncé le call de ses ATI Opco et Santander celui de ses actions de préférence en USD floorées dont le mécanisme de non-paiement de coupons risquait de contraindre la reprise du dividende. Rabobank a annoncé une offre de rachat sur son obligation 6,91% rappelable en 2038.

Enfin, le marché primaire a vu la première RTI émise en Italie par UnipolSai (500 millions d'EUR à 6,375%). En début de mois, ce sont Caixa Bank (750 millions d'EUR à 5,875%), Nykredit (500 millions d'EUR à 4,125%), Crédit Agricole (750 millions d'EUR à 4 %) et Quintet Private Bank Europe SA (125 millions d'EUR à 7,5%) qui sont venus émettre sur le marché.

Dans l'absence de direction claire des valorisations, nous avons pris nos gains sur des obligations à sensibilité importante dans les Crédits en Amélioration (CCR Re, Ageas) et nous sommes renforcés sur des Long Calls dont le risque d'infection confirmé par l'ABE augmente encore la probabilité de rachat.

En Obligations Décotées, nous avons opéré des arbitrages en faveur de Cofinoga dont la structure et le coût pour l'émetteur rend le rappel quasi-certain début 2022.

Enfin, en Fixed-to-Fixed, nous avons renforcé notre position sur les prefs Santander 4% floorées entre 97 et 98 avant l'annonce du call.

Le fonds clôture le mois avec 7,2% d'espèces et 20,3% alloués sur des horizons de remboursements à moins de 12 mois (dont 2,1% AIB 7,375 dont le call a été annoncé le 3 décembre).

Les valeurs financières ont affiché de solides performances **au mois de novembre**, portées par les annonces de vaccins efficaces et disponibles à court terme ainsi que les résultats des élections américaines. Du côté du Brexit, le départ de Dominic Cummings, un des Brexiters durs du gouvernement, laisse présager un accord proche. Le SubFin s'est resserré de 50bps, et termine le mois à 113bps, marquant un record de variation sur un mois.



Le rallye a également été soutenu par de nouveaux aménagements des plans d'aide des Etats, et l'anticipation de nouvelles mesures de soutien par la BCE attendues le 10 décembre, notamment au profit du secteur bancaire.

Les excellents résultats des banques au troisième trimestre ont aussi surpris positivement. La qualité des actifs est stable, les profits ont dépassé les attentes de plus de 30% et les ratios de fonds propres ont atteint des records avec plus de 15% de CETI moyen. Nous pensons que les nouvelles positives sur le déploiement des vaccins déboucheront sur une reprise progressive de la distribution de dividendes en 2021. La BCE se prononcera en décembre sur la levée de son interdiction, ce qui constituerait un vrai catalyseur pour le secteur financier.

La poursuite de la consolidation et de la réduction des coûts dynamise le secteur et offre un potentiel de hausse supplémentaire. Les cibles sont moins chères, le capital est abondant et difficile à distribuer : autant de raisons de s'engager dans des opérations génératrices de synergies. Notons le départ de Jean-Pierre Mustier d'UniCredit qui devrait permettre l'acquisition de Monte Dei Paschi et l'OPA lancée sur Credito Valtellinese par le groupe Crédit Agricole. Côté assurance, Intact, leader d'assurance de dommages au Canada, a annoncé le rachat de l'assureur britannique RSA. Enfin, BBVA a annoncé la vente de sa filiale américaine à PNC pour 11,6 milliards de dollars. Ce capital devrait être réalloué dans des opérations de rachats en Europe.

Du côté réglementaire, la PRA a publié le 16 novembre sa CFO Letter (une lettre destinée aux directeurs financiers des principales banques anglaises) qui reprend les recommandations de l'ABE du 21 octobre sur la nécessité de nettoyer le stock d'instruments "Legacy", et ce le plus tôt possible. Cette publication, de la part d'un superviseur direct, a eu un impact positif sur l'univers des titres décotés ou « disco » britanniques. Et le même jour, Lloyds a annoncé une offre d'échange avec prime de presque 6 points sur trois titres legacy « long calls » avec step-up (7,281%, 7,881% et 13%), avant d'annoncer le rappel de son obligation 6,85% Fixed-to-Fixed. Notons aussi le tender par Novo Banco sur ses obligations seniors de droit Cayman qui a eu un impact positif sur leurs prix.

Enfin, le marché primaire a vu la première RTI émise en Allemagne par Allianz (deux souches de 1 250 millions à 2,625% en EUR et 3,5% en USD) et en ATI Société Générale (1500 millions d'USD à 5,375%), Erste Bank (750 millions d'EUR à 4,250%) et Permanent TSB (125 millions d'EUR à 7,875%).

Dans un environnement porteur pour le secteur bancaire, l'univers Legacy a été soutenu par l'offre d'échange de Lloyds et, le même jour, les injonctions de la PRA, superviseur direct. Nous détenons 4,5% de titres Lloyds visés par l'échange. Nous avons apporté une partie seulement et conservons deux des trois titres en vue d'un rappel au prix de Make-Whole début 2022.

Nous avons accompagné le mouvement haussier en nous renforçant sur les obligations décotées (de 20,5% à 22,6%) et les Long Calls (de 17,2% à 20,6%) dont certaines offrent encore plus de 8% de rendement à un horizon de rappel début 2022.

Nous maintenons notre allocation Fixed-to-Fixed stable à 27,9%, en réallouant les remboursements sur BNP Natixis et deux assureurs.

Enfin, les Crédits en Amélioration diminuent légèrement. Le fonds est déployé à 98,7% dont 18% d'obligations à échéances à moins de 6 mois.

Les valeurs financières ont terminé l'année en beauté, affichant de solides performances, portées principalement par l'accord sur le Brexit conclu dans les derniers jours de l'année. Cet accord semblait encore bien loin début décembre quand l'absence d'avancée notable, couplée au statu quo des négociations sur le plan de relance américain n'incitaient pas à une prise de risque majeure. Les indices se sont très légèrement resserrés sur le mois (SubFin de 113bps à 111bps), le mouvement principal étant du côté cash.

Le rallye a également été soutenu par la reprise progressive de la distribution de dividendes annoncée par la BCE pour 2021 avec une limite fixée à 15% des profits 2019-20 et 20 points de CETI jusqu'au 30 septembre. Au Royaume-Uni, la décision de la PRA était similaire. Des stress tests internes ont permis de tester la solidité financière des banques anglaises avant de prendre une décision sur les distributions. Celles-ci ne devraient pas dépasser le plus élevé des deux montants suivants : 20 bps des RVVAs à la fin de 2020 ou 25% des bénéfices cumulés sur huit trimestres couvrant 2019 et 2020.

Dans l'ensemble, la grande majorité des banques ont terminé le quatrième trimestre avec de solides revenus pour les divisions activités de marché qui ont dépassé les prévisions du consensus suggérant un potentiel pour des révisions à la hausse des BPA du 4ème trimestre. Cette tendance positive des résultats va de pair avec la réduction continue du stock de prêts non-performants. Nous pouvons citer celles de Sabadell, UniCredit et Banco BMP intervenues en décembre.

La consolidation et la réduction des coûts se poursuivent également. La fusion de Unicaja et Liberbank en Espagne a été officialisée et devrait créer le numéro 5 dans le secteur bancaire national une fois les autorisations réglementaires obtenues. La pression politique monte aussi en Italie pour que Monte Dei Paschi se fasse racheter par UniCredit.

Du côté réglementaire, la transposition de BRRD2 en France ne va pas dans le sens des émetteurs et laisse le risque d'infection non résolu ce qui renforce davantage l'intérêt de recycler le stock d'instruments "Legacy" (vous pouvez voir notre note à ce sujet sur le lien suivant [Avis de l'Autorité bancaire européenne \(ABE\) sur les instruments Legacy](#)). BBVA a annoncé mi-décembre le call au pair de trois de ses titres legacy. Ces calls au pairs confirment l'intérêt des émetteurs à rappeler les titres legacy dans le cadre de la période de transition vers Bâle 3. Du côté des assureurs, l'année commence avec plus de clarté réglementaire suite à la publication par l'EIOPA de son analyse sur Solvabilité II qui traduit la confiance du régulateur dans le secteur.

Enfin, le marché primaire des titres ATI est resté ouvert. HSBC (1500 millions d'USD à 4,6%) et Credit Suisse (1500 millions d'USD à 4,5%) sont venues saisir les bonnes conditions pour émettre.

Nous détenons 1,25% des titre legacy rappelés par BBVA et, pour maintenir notre allocation d'obligations décotées, nous nous sommes renforcés sur des CMS d'émetteurs mutualistes. Dans la poche des calls longs, après le tender de Lloyds, nous avons cédé la nouvelle T2 reçue dans l'échange et nous nous sommes renforcés sur HSBC qui pourrait bien offrir des termes tout aussi généreux dans un échange. Dans la poche crédits en améliorations, nous avons allégé sur des T2 à forte durée, ainsi que sur UniCredit pour nous renforcer sur des titres low-trigger Suisses. Enfin, en Fixed-to-Fixed, nous nous sommes renforcés sur Natixis ainsi qu'une souche rare d'assureur en CHF.

**Ci-après, la performance par parts entre le 28/02/2020 et le 26/02/2021 de l'OPCVM Groupama Axiom Legacy 21 contre son indice de référence.**

Code isin	Portefeuilles	Performance OPCVM 1 an	Performance indicateur de référence 1 an	Performance relative 1 an
FR0013251881	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-P	2,09	2,53	-0,45
FR0013259132	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-I	2,00	2,53	-0,53
FR0013259140	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-G	2,36	2,53	-0,17
FR0013259165	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-J	2,00	2,53	-0,53
FR0013259173	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-L	1,40	2,53	-1,14
FR0013259181	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-N	1,40	2,53	-1,14
FR0013259199	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-O	2,77	2,53	0,24
FR0013277738	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - U	2,33	2,53	-0,21
FR0013302833	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-JD	1,80	2,53	-0,73
FR0013302858	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-R	1,95	2,53	-0,58
FR0013302874	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-T	1,86	2,53	-0,67
FR0013303484	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-JU	3,29	2,53	0,75
FR0013303492	GROUPAMA AXIOM LEGACY 21-JS	1,31	2,53	-1,22

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ABN AMRO 2.875% 30/06/20 EMTN	8 303 442,96	18 692 751,50
UBS AG 4.75% 12-02-21 EMTN	13 124 469,67	12 952 783,68
STICH AK RABOBK 6,5%13-PERP.	6 706 250,00	18 798 081,62
ALLI IRI 4.125% 26-11-25 EMTN	12 310 508,00	12 220 000,00
SNS BA 3.75% 05-11-25 EMTN	10 740 864,60	10 680 000,00
CRED SUIS SA AG ZU 5.75% 18-09-20	10 669 652,50	10 574 000,00
ABN AMRO BANK NV 5.75% PERP	10 634 750,00	10 600 000,00
GROUPAMA TRESORERIE IC		20 066 105,00
RBS GROUP TF/TV PERP *USD	10 916 575,92	9 095 686,12
HSBC BANK 5.844% PERP EMTN	13 752 545,85	5 472 137,53



## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- **TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **COMMISSIONS DE MOUVEMENTS**

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

- **INTERMÉDIAIRES FINANCIERS**

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

- **FRAIS D'INTERMÉDIATION**

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet [www.groupama-am.fr](http://www.groupama-am.fr)

- **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE**

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas de titres gérés par le groupe GROUPAMA et ses filiales.

- **COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)**

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

- **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **REMUNERATIONS**

### **I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management**

#### **I.1. Eléments de contexte :**

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2020, 108,6 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 25% d'OPCVM et 58% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

#### **I.2. Composition de la rémunération**

##### **I.2.1. Le salaire fixe :**

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

### 1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

#### 1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
- Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre).
- Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
  - Les objectifs qualitatifs permettent :
- De limiter le poids de la performance strictement financière
- D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

#### 1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

#### 1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné.

### 1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

### 1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président

Muriel Faure

Cyril Roux

Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :

( le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

( la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;

- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

### 1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

## 1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en oeuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2020 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2019 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

## 2. **Informations quantitatives**

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2020.

Masse salariale 2020	26 762 374 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2019</i>	<i>6 459 435 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2020 (3<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>236 432 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2020 (2<sup>e</sup> tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2020 (1<sup>er</sup> tiers)</i>	<i>226 975 euros</i>

La Masse Salariale 2020 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 91 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2020 de l'ensemble du personnel Identifié	14 826 782 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 822 602 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 004 180 euros</i>

### • **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25 rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

## TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 363 465 711,03**

- o Change à terme : 247 426 820,50
- o Future : 41 328 724,11
- o Options :
- o Swap : 74 710 166,42

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK, LUXEMBOURG BRANCH

(\*) Sauf les dérivés listés.



c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	7 362,65
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>7 362,65</b>
. Frais opérationnels directs	2 405,02
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>2 405,02</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 26 février 2021**

**GROUPAMA AXIOM LEGACY 21  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT  
25, rue de la Ville l'Evêque  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 relatifs à l'exercice clos le 26 février 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28/02/2020 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM



## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 26/02/2021 en EUR**

**ACTIF**

	26/02/2021	28/02/2020
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>486 573 313,63</b>	<b>448 806 818,09</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>11 111 972,24</b>	<b>7 532 126,13</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	11 111 972,24	7 532 126,13
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>468 224 579,30</b>	<b>420 920 672,12</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	468 224 579,30	420 920 672,12
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>6 516 510,00</b>	<b>20 079 330,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 516 510,00	20 079 330,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>720 252,09</b>	<b>274 689,84</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	163 469,52	
Autres opérations	556 782,57	274 689,84
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>251 735 541,95</b>	<b>170 928 959,04</b>
Opérations de change à terme de devises	247 426 820,50	167 690 940,37
Autres	4 308 721,45	3 238 018,67
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>11 859 192,03</b>	<b>27 713 651,31</b>
Liquidités	11 859 192,03	27 713 651,31
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>750 168 047,61</b>	<b>647 449 428,44</b>

## PASSIF

	26/02/2021	28/02/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	464 116 336,71	463 229 072,96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	225,79	928 547,75
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 460 812,65	-15 531 288,29
Résultat de l'exercice (a,b)	14 393 504,97	11 899 202,66
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>480 970 880,12</b>	<b>460 525 535,08</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>690 866,33</b>	<b>750 323,78</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	690 866,33	750 323,78
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	163 469,83	
Autres opérations	527 396,50	750 323,78
<b>DETTES</b>	<b>255 438 855,16</b>	<b>179 580 781,16</b>
Opérations de change à terme de devises	249 893 837,11	169 110 441,96
Autres	5 545 018,05	10 470 339,20
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 067 446,00</b>	<b>6 592 788,42</b>
Concours bancaires courants	13 067 446,00	6 592 788,42
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>750 168 047,61</b>	<b>647 449 428,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 26/02/2021 en EUR**

	26/02/2021	28/02/2020
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 0621	14 716 655,15	
FGBL BUND 10A 0321	6 936 000,00	
US TBOND 30 0621	19 676 068,96	
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
UK CDS USD SR 5Y D14	10 710 166,42	11 834 858,21
LLOYDHLCO CDS EUR	5 000 000,00	5 000 000,00
LLOYDHLCO CDS EUR	5 000 000,00	5 000 000,00
CDS LLOYDHLCO EUR SR	10 000 000,00	10 000 000,00
RBSHOLDCO CDS EUR	3 000 000,00	3 000 000,00
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swaps		
UCGIM CDS EUR SUB	7 000 000,00	7 000 000,00
LLOY CDS EUR SUB	5 000 000,00	5 000 000,00
AXASA CDS EUR SUB	5 000 000,00	5 000 000,00
LLOY CDS EUR SUB	5 000 000,00	5 000 000,00
LLOY CDS EUR SUB	5 000 000,00	5 000 000,00
MUNRE CDS EUR SUB		2 000 000,00
ITRAXX EUR SNR FINAN	10 000 000,00	
ASSGEN EUR SR 2Y	4 000 000,00	
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 26/02/2021 en EUR**

	26/02/2021	28/02/2020
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 002,19	31 916,73
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 168 841,25	1 125 038,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	17 587 007,35	13 624 288,59
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	7 362,65	6 095,97
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>18 764 213,44</b>	<b>14 787 339,52</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 405,02	5 015,16
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	188 092,77	160 247,02
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>190 497,79</b>	<b>165 262,18</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>18 573 715,65</b>	<b>14 622 077,34</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 281 592,46	4 841 840,93
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>14 292 123,19</b>	<b>9 780 236,41</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	101 381,78	2 118 966,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>14 393 504,97</b>	<b>11 899 202,66</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous, les modalités d'application étant précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

- Les actions négociées sur un marché réglementé français ou étranger** et en fonctionnement régulier sont évaluées sur la base des derniers cours de bourse officiel. Le cours de bourse retenu est fonction de la place de cotation du titre :
- Places de cotations européennes** : dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
- Places de cotations asiatiques** : dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
- Places de cotations nord et sud-américaines** : dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative.

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

- Les valeurs mobilières autres que des actions négociées sur un marché réglementé français ou étranger** et en fonctionnement régulier sont évaluées sur la base des derniers cours milieu de fourchette du jour.

L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par Axiom Alternative Investments et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

- Les titres de créances et assimilés négociables** qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Les modalités d'application de ces règles sont arrêtées par Axiom Alternative Investments et précisées dans l'annexe aux comptes annuels ;
- Pour les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation** ainsi que pour les autres éléments du bilan, Axiom Alternative Investments corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. La décision est communiquée au commissaire aux comptes ;
- Les actions de FCP et les parts de FCP** sont évalués soit sur la base de la dernière valeur liquidative connue, soit sur le dernier cours coté connu au jour de l'évaluation pour les OCPVM faisant l'objet d'une cotation.

☐ Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support. La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats. La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les frais de gestion sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative.

L'OPCVM a opté pour l'Euro comme devise de référence de la comptabilité.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.

L'ensemble des opérations est comptabilisé en frais exclus.

### Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent Axiom Alternative Investments dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Catégorie de parts	Frais de gestion, frais indirects et commissions de surperformance			
	Assiette	Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Commission de sur performance
Part G	Actif Net	Taux maximum : 0,70% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part I	Actif Net	Taux maximum : 1% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part J	Actif Net	Taux maximum : 1% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part JD	Actif Net	Taux maximum : 1% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part JS	Actif Net	Taux maximum : 1% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part JU	Actif Net	Taux maximum : 1% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part L	Actif Net	Taux maximum : 1,5% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)



Part N	Actif Net	Taux maximum : 1,5% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part O	Actif Net	Taux maximum : 0,10% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part P	Actif Net	Taux maximum : 0,70% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part R	Actif Net	Taux maximum : 1,05% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part T	Actif Net	Taux maximum : 1,05% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)
Part U	Actif Net	Taux maximum : 1,00% TTC	Non significatif(1)	10% de la surperformance par rapport à l'indice EURIBOR 3 mois +3%(2)

(1) Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%.

(2) Modalité de calcul de la commission de surperformance :

VL : Valeur liquidative

Période de performance : L'exercice comptable sauf pour la première période qui sera de la date de lancement du fonds au 31/12/2018.

High Water Mark : Le plus haut entre la VL initiale et la VL de la fin de chaque période de performance. Indice VL : la VL finale de la période de performance précédente augmentée de la performance de l'EURIBOR 3 mois + 3%.

Pour autant que le rendement du fonds soit positif depuis le début de la période de performance concernée, une provision journalière de 10% de la différence positive entre la variation de la VL (en fonction du nombre de parts en circulation à la date de calcul) et le maximum entre le High Water Mark et l'indice VL est établi.

En cas de sous-performance par rapport à cet indice, un montant journalier correspondant à 10% de cette sous-performance est déduit de la provision constituée depuis le début de l'exercice.

En cas de rachat, la partie de la provision pour frais de performance correspondant aux actions rachetées est transférée à la société de gestion selon le principe de la cristallisation.

La totalité de la commission de performance est versée à la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

(3) Selon la complexité

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM. Les indemnités, coûts et frais de ces opérations sont facturés par le dépositaire et payés par l'OPCVM.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part G	Capitalisation, et/ou Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel.	Capitalisation, et/ou Distribution. Faculté de verser des acomptes sur dividendes. Possibilité de report total ou partiel.
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part I	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part J	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part JD	Distribution	Distribution
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part JS	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part JU	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part L	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part N	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part O	Distribution	Distribution
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part P	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part R	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part T	Capitalisation	Capitalisation
GROUPAMA AXIOM LEGACY 2I - Part U	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 26/02/2021 en EUR

	26/02/2021	28/02/2020
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>460 525 535,08</b>	<b>304 850 287,62</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	224 016 928,85	304 218 538,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-210 743 579,13	-168 960 564,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 970 330,69	1 427 789,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 360 051,63	-7 217 934,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	19 544 928,96	7 077 655,51
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-11 405 185,93	-16 532 280,70
Frais de transactions	-33 721,09	-31 971,42
Différences de change	-10 770 013,99	4 374 949,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	429 704,23	21 989 216,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 745 232,41	6 315 528,18
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 315 528,18	15 673 688,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	581 598,45	203 876,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	105 964,51	-475 633,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	475 633,94	679 510,72
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 077 717,56	-654 264,56
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	14 292 123,19	9 780 236,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>480 970 880,12</b>	<b>460 525 535,08</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	332 139 975,81	69,06
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	113 963 555,35	23,69
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 281 931,52	4,22
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 839 116,62	0,38
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>468 224 579,30</b>	<b>97,35</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Crédit	33 710 166,42	7,01
Taux	41 328 724,11	8,59
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>75 038 890,53</b>	<b>15,60</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Crédit	41 000 000,00	8,52
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>41 000 000,00</b>	<b>8,52</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	333 029 834,11	69,24			135 194 745,19	28,11		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							11 859 192,03	2,47
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 067 446,00	2,72
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	41 328 724,11	8,59						
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	30 794 896,80	6,40	647 613,70	0,13	12 000 376,09	2,50	2 469 481,23	0,51	422 312 211,48	87,80
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	11 859 192,03	2,47								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 067 446,00	2,72								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture									41 328 724,11	8,59
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées					9 468 136,62	1,97	1 643 835,62	0,34
Obligations et valeurs assimilées	132 007 098,82	27,45	473 920,46	0,10	72 402 655,13	15,05	5 916 254,21	1,23
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	8 409 849,81	1,75	15 033 579,94	3,13	670 039,82	0,14	41 189,78	0,01
Comptes financiers	1 546 158,86	0,32	53 291,73	0,01	9 790 287,56	2,04	469 453,88	0,10
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	131 979 610,01	27,44	473 222,00	0,10	90 134 250,84	18,74	8 057 887,31	1,68
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	30 386 235,38	6,32			14 716 655,15	3,06		
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	26/02/2021
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	22 717 622,59
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	224 709 197,91
	Souscriptions à recevoir	578 801,21
	Dépôts de garantie en espèces	978 989,29
	Coupons et dividendes en espèces	680 930,49
	Collatéraux	2 070 000,46
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>251 735 541,95</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	226 878 556,89
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	23 015 280,22
	Achats à règlement différé	4 744 413,27
	Rachats à payer	169 287,37
	Frais de gestion fixe	335 675,74
	Frais de gestion variable	295 641,67
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>255 438 855,16</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 703 313,21</b>



### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	192,000	177 964,80
Parts rachetées durant l'exercice	-250,000	-226 760,00
Solde net des souscriptions/rachats	-58,000	-48 795,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 841,821	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	57 388,397	56 968 109,63
Parts rachetées durant l'exercice	-82 746,488	-82 898 374,07
Solde net des souscriptions/rachats	-25 358,091	-25 930 264,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	80 932,644	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	19 503,678	19 780 638,88
Parts rachetées durant l'exercice	-36 540,868	-36 034 184,73
Solde net des souscriptions/rachats	-17 037,190	-16 253 545,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 684,047	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 071,000	3 756 237,41
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	4 071,000	3 756 237,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 799,100	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10 964,507	9 781 503,60
Parts rachetées durant l'exercice	-1 567,500	-1 435 408,00
Solde net des souscriptions/rachats	9 397,007	8 346 095,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 129,838	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	851,000	764 262,25
Parts rachetées durant l'exercice	-1 036,519	-940 710,34
Solde net des souscriptions/rachats	-185,519	-176 448,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 942,914	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 705,180	2 825 686,24
Parts rachetées durant l'exercice	-1 004,571	-1 011 993,02
Solde net des souscriptions/rachats	1 700,609	1 813 693,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 352,880	

	En parts	En montant
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	23 328,852	23 154 068,79
Parts rachetées durant l'exercice	-8 501,641	-8 434 007,21
Solde net des souscriptions/rachats	14 827,211	14 720 061,58
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 676,155	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 740,056	12 551 959,00
Parts rachetées durant l'exercice	-4 822,853	-4 687 487,06
Solde net des souscriptions/rachats	7 917,203	7 864 471,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 156,164	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	85 934,318	85 670 605,72
Parts rachetées durant l'exercice	-66 008,719	-67 223 542,66
Solde net des souscriptions/rachats	19 925,599	18 447 063,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145 495,435	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 851,157	4 731 724,32
Parts rachetées durant l'exercice	-8 153,947	-7 840 481,74
Solde net des souscriptions/rachats	-3 302,790	-3 108 757,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 669,355	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 575,000	3 773 888,11
Parts rachetées durant l'exercice	-10,000	-10 630,30
Solde net des souscriptions/rachats	3 565,000	3 763 257,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 595,000	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	68,400	80 280,10
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	68,400	80 280,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	263,426	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

<p><b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R</b></p> <p>Total des commissions acquises</p> <p>Commissions de souscription acquises</p> <p>Commissions de rachat acquises</p>	
<p><b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T</b></p> <p>Total des commissions acquises</p> <p>Commissions de souscription acquises</p> <p>Commissions de rachat acquises</p>	
<p><b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U</b></p> <p>Total des commissions acquises</p> <p>Commissions de souscription acquises</p> <p>Commissions de rachat acquises</p>	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	26/02/2021
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 166 236,26 0,55
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 857 541,56 0,90 14,78
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 443 998,97 0,90 1,65
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 52 912,19 0,90 12 800,15
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	 110 560,66 0,90 52 868,36

26/02/2021

<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	64 723,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	6 632,20
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	27 344,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	0,39
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	996 556,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	8,79
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	6 641,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de gestion variables	9 807,97
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 062 846,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	210 381,94
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	188 832,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables	15,80
Rétrocessions des frais de gestion	

	26/02/2021
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 319,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables	3 109,64
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 436,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	26/02/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	26/02/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	26/02/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			



### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	26/02/2021	28/02/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	225,79	928 547,75
Résultat	14 393 504,97	11 899 202,66
<b>Total</b>	<b>14 393 730,76</b>	<b>12 827 750,41</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 079 119,31	1 878 261,46
Report à nouveau de l'exercice	15,12	155,85
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1 079 134,43</b>	<b>1 878 417,31</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	31 841,821	31 899,821
Distribution unitaire	33,89	58,88
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		254,68

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 641 079,71	2 881 089,58
<b>Total</b>	<b>2 641 079,71</b>	<b>2 881 089,58</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 653 123,83	1 823 782,15
<b>Total</b>	<b>1 653 123,83</b>	<b>1 823 782,15</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	242 767,17	127 327,73
Report à nouveau de l'exercice	81,35	8,72
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>242 848,52</b>	<b>127 336,45</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 799,100	4 728,100
Distribution unitaire	27,59	26,93
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		35,74

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	415 522,71	187 620,61
<b>Total</b>	<b>415 522,71</b>	<b>187 620,61</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	221 889,22	198 025,97
<b>Total</b>	<b>221 889,22</b>	<b>198 025,97</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	87 873,95	43 105,16
<b>Total</b>	<b>87 873,95</b>	<b>43 105,16</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 918 351,05	1 250 581,84
<b>Total</b>	<b>1 918 351,05</b>	<b>1 250 581,84</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	545 012,31	24 519,12
Report à nouveau de l'exercice	121,57	23,79
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>545 133,88</b>	<b>24 542,91</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	14 156,164	6 238,961
Distribution unitaire	38,50	3,93
<b>Crédit d'impôt</b>		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		97,36

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 864 213,59	3 766 457,26
<b>Total</b>	<b>4 864 213,59</b>	<b>3 766 457,26</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	603 604,57	639 254,80
<b>Total</b>	<b>603 604,57</b>	<b>639 254,80</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	111 345,19	941,18
<b>Total</b>	<b>111 345,19</b>	<b>941,18</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 610,11	6 595,19
<b>Total</b>	<b>9 610,11</b>	<b>6 595,19</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	26/02/2021	28/02/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 460 812,65	-15 531 288,29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>2 460 812,65</b>	<b>-15 531 288,29</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	149 232,33	-1 178 704,39
<b>Total</b>	<b>149 232,33</b>	<b>-1 178 704,39</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	541 461,20	-4 029 856,17
<b>Total</b>	<b>541 461,20</b>	<b>-4 029 856,17</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	338 910,57	-2 566 317,62
<b>Total</b>	<b>338 910,57</b>	<b>-2 566 317,62</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	46 371,26	
Plus et moins-values nettes non distribuées	87,01	
Capitalisation		-165 917,21
<b>Total</b>	<b>46 458,27</b>	<b>-165 917,21</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	8 799,10	4 728,10
Distribution unitaire	5,27	

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	132 013,67	44 398,44
<b>Total</b>	<b>132 013,67</b>	<b>44 398,44</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-459 322,99	93 071,96
<b>Total</b>	<b>-459 322,99</b>	<b>93 071,96</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	21 902,61	-62 007,55
<b>Total</b>	<b>21 902,61</b>	<b>-62 007,55</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	478 119,51	-2 203 636,57
<b>Total</b>	<b>478 119,51</b>	<b>-2 203 636,57</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	89 891,64	
Plus et moins-values nettes non distribuées	57,47	
Capitalisation		-590,02
<b>Total</b>	<b>89 949,11</b>	<b>-590,02</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	14 156,164	6 238,961
Distribution unitaire	6,35	

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	980 811,96	-4 778 339,62
<b>Total</b>	<b>980 811,96</b>	<b>-4 778 339,62</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	125 585,73	-830 958,69
<b>Total</b>	<b>125 585,73</b>	<b>-830 958,69</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	23 824,11	-1 125,85
<b>Total</b>	<b>23 824,11</b>	<b>-1 125,85</b>

	26/02/2021	28/02/2020
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-8 133,43	148 695,00
<b>Total</b>	<b>-8 133,43</b>	<b>148 695,00</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>301 200 000,92</b>	<b>304 850 287,62</b>	<b>460 525 535,08</b>	<b>480 970 880,12</b>
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G en EUR</b>				
Actif net	30 432 645,87	31 100 213,88	32 704 536,06	31 406 478,16
Nombre de titres	31 660,821	31 660,821	31 899,821	31 841,821
Valeur liquidative unitaire	961,20	982,29	1 025,22	986,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,68	-12,74	-36,95	4,68
Distribution unitaire sur résultat (*)	9,77	5,53	58,88	33,89
Crédit d'impôt unitaire			0,007	(*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	29,10			
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I en EUR</b>				
Actif net	112 613 570,25	109 582 244,00	112 062 830,79	87 037 924,01
Nombre de titres	115 312,603	109 816,276	106 290,735	80 932,644
Valeur liquidative unitaire	976,59	997,86	1 054,30	1 075,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,21	-12,94	-37,91	6,69
Capitalisation unitaire sur résultat	34,07	5,47	27,10	32,63
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J en EUR</b>				
Actif net	53 010 450,33	58 668 201,39	71 361 125,23	54 478 716,07
Nombre de titres	54 300,909	58 815,102	67 721,237	50 684,047
Valeur liquidative unitaire	976,23	997,50	1 053,74	1 074,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,21	-12,93	-37,89	6,68
Capitalisation unitaire sur résultat	34,80	5,47	26,93	32,61
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD en EUR</b>				
Actif net	1 710 271,43	2 700 381,17	4 589 222,74	8 441 768,97
Nombre de titres	1 834,000	2 834,000	4 728,100	8 799,100
Valeur liquidative unitaire	932,53	952,85	970,62	959,39
Distribution unitaire sur +/- values nettes				5,27
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27,49	-12,35	-35,09	
Distribution unitaire sur résultat (*)	30,93	5,22	26,93	27,59
Crédit d'impôt unitaire			0,05	(*)

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS en CHF</b>				
Actif net en CHF	6 494 483,01	6 912 121,94	6 822 291,78	16 558 648,36
Nombre de titres	6 921,500	7 213,500	6 732,831	16 129,838
Valeur liquidative unitaire en CHF	938,30	958,22	1 013,28	1 026,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-2,52	3,75	6,59	8,18
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	20,06	4,64	27,86	25,76
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU en USD</b>				
Actif net en USD	1 763 507,37	2 000 547,47	8 669 299,13	8 749 900,82
Nombre de titres	1 843,763	2 035,663	8 128,433	7 942,914
Valeur liquidative unitaire en USD	956,47	982,74	1 066,54	1 101,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	36,49	9,19	11,45	-57,82
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	18,62	4,66	24,36	27,93
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L en EUR</b>				
Actif net	6 216 012,56	4 586 079,97	1 725 307,17	3 550 009,42
Nombre de titres	6 415,382	4 636,753	1 652,271	3 352,880
Valeur liquidative unitaire	968,92	989,07	1 044,20	1 058,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,06	-12,83	-37,52	6,53
Capitalisation unitaire sur résultat	29,34	4,47	26,08	26,20
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N en EUR</b>				
Actif net	9 768 707,63	9 507 149,29	61 046 366,70	77 495 243,65
Nombre de titres	10 101,345	9 630,617	58 848,944	73 676,155
Valeur liquidative unitaire	967,06	987,17	1 037,34	1 051,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,01	-12,81	-37,44	6,48
Capitalisation unitaire sur résultat	27,81	4,46	21,25	26,03

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O en EUR</b>				
Actif net			6 251 915,20	14 521 876,56
Nombre de titres			6 238,961	14 156,164
Valeur liquidative unitaire			1 002,07	1 025,83
Distribution unitaire sur +/- values nettes				6,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,09	
Distribution unitaire sur résultat (*)			3,93	38,50
Crédit d'impôt unitaire			0,004	(*)
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P en EUR</b>				
Actif net	66 274 166,63	67 792 588,30	133 063 360,99	157 395 777,76
Nombre de titres	67 653,380	67 714,386	125 569,836	145 495,435
Valeur liquidative unitaire	979,61	1 001,15	1 059,67	1 081,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,28	-12,98	-38,05	6,74
Capitalisation unitaire sur résultat	37,60	5,68	29,99	33,43
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R en EUR</b>				
Actif net	12 909 781,20	12 763 954,81	23 141 327,92	20 201 308,22
Nombre de titres	13 862,335	13 414,619	22 972,145	19 669,355
Valeur liquidative unitaire	931,28	951,49	1 007,36	1 027,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27,46	-12,34	-36,17	6,38
Capitalisation unitaire sur résultat	30,30	5,14	27,82	30,68
<b>Parts GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T en EUR</b>				
Actif net	125 599,45	128 325,24	31 427,78	3 836 327,23
Nombre de titres	130,000	130,000	30,000	3 595,000
Valeur liquidative unitaire	966,14	987,11	1 047,59	1 067,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-17,95	-12,80	-37,52	6,62
Capitalisation unitaire sur résultat	14,75	5,33	31,37	30,97

	28/02/2018	28/02/2019	28/02/2020	26/02/2021
<b>GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U en GBP</b>				
Actif net en GBP	747 642,50	146 234,71	205 838,72	284 504,97
Nombre de titres	779,302	149,026	195,026	263,426
Valeur liquidative unitaire en GBP	959,37	981,26	1 055,44	1 080,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-26,11	-110,76	762,43	-30,87
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	36,30	5,89	33,81	36,48

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>CANADA</b>				
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 5.5% PERP	CAD	100 000	1 643 835,62	0,34
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 643 835,62</b>	<b>0,34</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
NATL WESTMINSTER BANK 9.0% 31-12-99	GBP	3 359 000	6 325 691,09	1,32
ROYAL AND SUN ALLIANCE INSURANCE GROUP P 7.375% PERP	GBP	805 000	1 172 915,23	0,24
SANTANDER UK PLC	GBP	1 025 455	1 969 530,30	0,41
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>9 468 136,62</b>	<b>1,97</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>11 111 972,24</b>	<b>2,31</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>11 111 972,24</b>	<b>2,31</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AARB 4 1/4 03/18/26	EUR	8 309 000	8 646 486,54	1,80
AAREAL BK EUSA1+7.18% PERP	EUR	5 600 000	5 939 578,48	1,23
ALLIANZ 5.5% PERP.	USD	4 800 000	4 056 760,59	0,85
CMZB FRANCFORT 4.0% 05-12-30	EUR	1 500 000	1 673 586,06	0,34
CMZB FRANCFORT 4.2% 18-09-28	SGD	1 750 000	1 107 266,75	0,23
CMZB FRANCFORT 4.875% 01-03-27	SGD	2 750 000	1 720 885,87	0,36
COMMERBANK AG 7.75% 03/21	EUR	10 600 000	11 419 087,41	2,37
DEUTCHH POST 6% 23/12/2099	EUR	6 325 000	6 444 779,69	1,34
DEUT P CMS10R+0.025% 31-12-99	EUR	1 220 000	1 182 790,00	0,25
DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31	EUR	2 000 000	2 405 478,90	0,50
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG 4.5% 23-07-22	EUR	1 914 000	2 045 022,87	0,43
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>46 641 723,16</b>	<b>9,70</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGE SPAA 3.875% 24-05-26	EUR	10 100 000	10 490 348,40	2,18
BELFIUS BANK 4.609% PERP EMTN	EUR	1 000 000	1 015 455,26	0,21
FORTIS BK TV07-191272 CV	EUR	10 750 000	9 274 546,67	1,93
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>20 780 350,33</b>	<b>4,32</b>
<b>CAIMANES, ILES</b>				
BA-CA FINANCE CAYMAN TV PERP - CALL : 22/03/12	EUR	3 000 000	3 003 486,67	0,63
BA-CA FINANCE CAYMAN TV PERP - CALL : 28/10/11	EUR	2 462 000	2 459 562,62	0,51
<b>TOTAL CAIMANES, ILES</b>			<b>5 463 049,29</b>	<b>1,14</b>
<b>CANADA</b>				
CIBC CAPITAL TRUST 10.25% 30-06-08	CAD	600 000	425 986,57	0,10
SCOTIABANK CAPITAL TRUST 5.65% 31-12-56	CAD	3 336 000	2 662 115,02	0,55
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>3 088 101,59</b>	<b>0,65</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA E3R+1.3% PERP	EUR	6 600 000	6 136 852,70	1,28
BANCO DE BADELL 2.0% 17-01-30	EUR	600 000	586 749,58	0,13
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	1 900 000	2 098 114,56	0,43

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO SANTANDER SA 1.0% PERP	EUR	7 328 100	6 688 861,69	1,39
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>15 510 578,53</b>	<b>3,23</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
DEUT BANK CAPI F AUTRE V PERP	EUR	3 441 000	3 446 214,53	0,72
DEUT POST CMS10R+0.125% PERP	EUR	400 000	389 189,39	0,08
DZ BANK CAPITAL FUNDING TV PERP	EUR	1 000 000	1 001 984,44	0,21
HSBC U 7.2% 15-07-97	USD	1 985 000	2 630 836,38	0,55
HSB GROUP INC L3RUSD+0.91% 15-07-27	USD	1 500 000	1 101 669,60	0,23
PARTNERRE FINANCE II L3RUSD+2.325% 01-12-66	USD	315 000	233 621,07	0,05
RBS CAPITAL TR II 6.425% PERP	USD	6 685 000	8 296 357,50	1,72
USB REALTY CORP L3RUSD+1.14% 17-10-49	USD	3 300 000	2 097 799,71	0,43
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>19 197 672,62</b>	<b>3,99</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORDEA BANK AB PUBL 5.25% PERP	USD	8 310 000	7 144 428,59	1,48
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>7 144 428,59</b>	<b>1,48</b>
<b>FRANCE</b>				
AXA 6.379% PERP	USD	3 556 000	4 126 009,30	0,85
AXA PERPETUAL REVISABLE	EUR	2 905 000	3 055 473,72	0,64
AXASA 5 1/2 07/22/49	USD	12 342 000	10 419 585,66	2,17
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	3 673 000	3 790 452,48	0,79
AXA SA EUAR10+0.05% PERP EMTN	EUR	2 533 000	2 168 589,96	0,45
AXA TV PERP	EUR	9 936 000	10 190 102,31	2,12
BNP 4.032 12/31/49	EUR	1 700 000	1 937 107,80	0,40
BNP PARIBAS 6.5% PERP	USD	9 048 000	7 580 199,25	1,57
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	1 300 000	1 440 912,25	0,30
CIC EIR 29/12/2049	EUR	395 000	322 740,19	0,07
CNP ASSURANCES TF/TV 30/09/2041	EUR	1 300 000	1 390 627,54	0,29
CNP TSDI TV05-PERP	EUR	9 914 000	10 288 483,53	2,14
CREDIT AGRICOLE SA EUS10R+0.025% PERP	EUR	500 000	478 332,50	0,10
CREDIT AGRICOLE SA L3RUSD+1.2325% PERP	USD	3 595 000	2 890 477,23	0,60
CREDIT LOGEMENT EURIBOR 3 MOIS REV +1.15 31/12/2099	EUR	900 000	854 735,80	0,18
FED.CR.MUT NORD EURO 04-PERP	EUR	2 115 000	2 016 800,55	0,42
FIN.CREDIT MUTUEL TV 04-PERP.	EUR	3 957 000	3 752 799,02	0,78
LA MONDIALE E3R+2.13% PERP	EUR	250 000	240 766,77	0,05
NATEXIS BP 1YR PERP	EUR	5 655 000	5 736 113,23	1,19
SOCI GENE 2.5% 16-09-26	EUR	2 400 000	2 458 280,05	0,52
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>75 138 589,14</b>	<b>15,63</b>
<b>HONGRIE</b>				
OTP BANK PLC E3R+3.0% PERP	EUR	859 000	769 806,40	0,16
<b>TOTAL HONGRIE</b>			<b>769 806,40</b>	<b>0,16</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB AUTRE V+0.0% 25-06-35 EMTN	GBP	2 609 000	1 839 116,62	0,38
ALLIED IRISH BANKS PLC E3R+0.75% 24-10-35	EUR	2 900 000	1 812 500,00	0,38
BK IRELAND 12.0% PERP	EUR	135 419	3 275 447,06	0,68
BK IRELAND 13.375% PERP	GBP	132 000	329 489,21	0,07
GRENKE FINANCE 0.625% 09-01-25	EUR	3 000 000	2 469 481,23	0,51

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GRENKE FINANCE 0.875% 07-10-22	EUR	1 646 000	1 488 461,34	0,31
GRENKE FINANCE 0.875% 15-06-21	EUR	660 000	647 613,70	0,14
GRENKE FINANCE 1.5% 05-10-23	EUR	7 200 000	6 350 271,78	1,32
GRENKE FINANCE 1.5% 09-04-21	EUR	300 000	299 200,01	0,06
PERMANENT TSB PLC 8.625% PERP	EUR	12 312 000	13 349 236,25	2,77
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>31 860 817,20</b>	<b>6,62</b>
<b>ITALIE</b>				
AMISSIMA VITA 7.0% 16-08-31	EUR	3 000 000	3 008 054,79	0,62
INTE E3R+0.95% 19-04-22 EMTN	EUR	2 100 000	2 116 620,10	0,44
UNICREDIT 8% 31/12/2099	USD	6 720 000	6 240 402,92	1,30
UNICREDIT SPA 6.75% PERP	EUR	7 620 000	8 027 390,25	1,67
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>19 392 468,06</b>	<b>4,03</b>
<b>JERSEY</b>				
DZ BANK PERPETUAL FUNDING ISSUER E3R+0.8% PERP	EUR	2 070 000	2 070 361,56	0,43
HSBC CAPITAL FUNDING 10.176% PERP	USD	1 330 000	1 849 295,35	0,38
MAIN CAPI FUN 5.75% 31-12-99	EUR	9 317 000	9 973 344,36	2,07
MAIN CAPITAL FUNDING LIMITED PARTNERSHIP 5.5% 31/12/2049	EUR	6 467 000	6 923 685,37	1,44
RZB FINANCE (JERSEY) TV PERP.	EUR	2 216 000	2 155 192,96	0,45
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>22 971 879,60</b>	<b>4,77</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AGEASFINLUX SA E3M 12/99 CV	EUR	13 500 000	10 117 526,55	2,10
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>10 117 526,55</b>	<b>2,10</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON 0 07/29/49	USD	1 507 000	1 116 817,37	0,23
NIBC BANK NV ZCP 10-02-43 EMTN	EUR	860 000	2 494 000,00	0,52
SRLEV NV 7.0% PERP	CHF	500 000	473 920,46	0,10
SRLEV NV 9.0% 15-04-41	EUR	8 988 000	9 775 310,02	2,03
THE ROYAL BK SCOTLAND NV EX ABN 7.125% 15-10-93	USD	4 130 000	5 927 610,17	1,23
VIVAT NV 6.25% PERP	USD	9 082 000	7 959 939,61	1,66
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>27 747 597,63</b>	<b>5,77</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AVIVA 6.875% 20-05-58 EMTN	GBP	1 500 000	2 649 026,51	0,55
AVIVA 8.375% PERP	GBP	232 000	416 862,47	0,09
AVIVA PLC 6.125%PERP	GBP	500 000	629 484,83	0,13
BANK OF SCOT PLC 7.281% PERP	GBP	1 189 000	1 700 394,62	0,36
BARCLAYS BK E3R+0.71% PERP	EUR	1 880 000	1 774 695,93	0,36
BARCLAYS BK L3RGBP+1% PERP	GBP	3 750 000	3 907 573,89	0,81
BARCL LOND TF/TV PERP PF *USD	USD	50 000	52 375,51	0,01
BK SCOTLAND 12.0% PERP	GBP	3 000 000	3 819 371,41	0,79
COFIN FDG TEC10 PERP *EUR	EUR	12 769 000	12 052 620,08	2,50
COVENTRY BUILDING SOCIETY 12.125% 31/12/2099	GBP	90 000	201 917,36	0,04
ECCLESIASTICAL INSURANCE GROUP PLC 8.625% PERP	GBP	1 300 000	2 350 840,82	0,49
HSBC BANK 5.844% PERP EMTN	GBP	10 270 000	16 989 064,36	3,53
JUST RETIREMENT 9.0% 26-10-26	GBP	2 220 000	3 428 435,08	0,71
LEED BUIL SOCI C 13.375% PERP	GBP	309 000	761 140,90	0,16
LLOYDS BANKING GROUP 6.475% PERP	GBP	300 000	378 369,04	0,08

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOYDS TSB TV PERP SERIE B	GBP	11 955 000	24 756 428,89	5,15
NAT.WESTM.TV99-PERP EMTN SUB.	EUR	5 167 000	5 105 960,51	1,06
NATIONWIDE BLDG 5.769% 02/49	GBP	1 320 000	1 605 551,11	0,33
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY AUTRE V+2.4% PERP	GBP	131 000	135 698,43	0,03
NATL WESTMINSTER BANK 11.5% PERP	GBP	480 000	952 568,53	0,20
NATWEST L3USD+2.32% PERP	USD	2 100 000	1 722 311,93	0,36
PRUDEN 5.25% PERP EMTN	USD	3 158 000	2 643 985,94	0,55
PRUDENTIAL PLC 5.25% 03/49	USD	8 007 000	6 714 866,91	1,40
RBS GROUP TF/TV PERP *USD	USD	7 527 000	9 502 459,57	1,98
SHAWBROOK GROUP 9.0% 10-10-30	GBP	2 000 000	2 409 461,29	0,50
SKIPTON BUILDING SOCIETY 12.875% 31/12/2099	GBP	488 000	1 180 749,72	0,25
STAN CHAR PLC 7.5% PERP	USD	1 000 000	889 858,30	0,19
STANDARD CHARTERED 8.25% PERP	GBP	1 020 553	1 702 097,14	0,35
STANDARD CHARTERED PLC 7.375% PERP	GBP	175 000	259 012,90	0,05
STANLN 7.014 07/29/49	USD	5 000 000	5 471 987,42	1,14
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>116 165 171,40</b>	<b>24,15</b>
<b>SLOVENIE</b>				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 3.65% 19-11-29	EUR	700 000	687 960,00	0,14
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>687 960,00</b>	<b>0,14</b>
<b>SUEDE</b>				
SVEN HAND AB 5.25% PERP	USD	11 425 000	9 426 048,57	1,96
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>9 426 048,57</b>	<b>1,96</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS GRP 6.25% 31-12-99	USD	9 349 000	8 590 960,95	1,79
CS 7 1/2 12/11/49	USD	14 329 000	13 320 433,42	2,77
UBS GROUP AG 5.75% PERP	EUR	13 650 000	14 209 416,27	2,95
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>36 120 810,64</b>	<b>7,51</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>468 224 579,30</b>	<b>97,35</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>468 224 579,30</b>	<b>97,35</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXIOM LONG SHORT CREDIT Z EUR	EUR	6 500	6 516 510,00	1,36
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>6 516 510,00</b>	<b>1,36</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>6 516 510,00</b>	<b>1,36</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>6 516 510,00</b>	<b>1,36</b>



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
FGBL BUND 10A 0321	EUR	-40	72 800,00	0,02
LIFFE LG GILT 0621	GBP	-100	47 224,14	0,01
US TBOND 30 0621	USD	-150	-43 445,69	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>76 578,45</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>76 578,45</b>	<b>0,02</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Credit Default Swap</b>				
ASSGEN EUR SR 2Y	EUR	4 000 000	47 944,04	0,01
AXASA CDS EUR SUB	EUR	5 000 000	68 603,56	0,02
CDS LLOYDHLCO EUR SR	EUR	-10 000 000	-122 547,11	-0,03
ITRAXX EUR SNR FINAN	EUR	10 000 000	128 787,11	0,03
LLOY CDS EUR SUB	EUR	5 000 000	102 120,56	0,02
LLOY CDS EUR SUB	EUR	5 000 000	102 120,56	0,02
LLOY CDS EUR SUB	EUR	5 000 000	76 719,56	0,01
LLOYDHLCO CDS EUR	EUR	-5 000 000	-61 273,56	-0,01
LLOYDHLCO CDS EUR	EUR	-5 000 000	-61 273,56	-0,01
RBSHOLDCO CDS EUR	EUR	-3 000 000	-37 232,13	-0,01
UCGIM CDS EUR SUB	EUR	7 000 000	30 487,18	
UK CDS USD SR 5Y D14	USD	-13 000 000	-245 070,14	-0,05
<b>TOTAL Credit Default Swap</b>			<b>29 386,07</b>	
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>29 386,07</b>	
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>105 964,52</b>	<b>0,02</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	52 734	43 445,38	0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-72 800	-72 800,00	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-41 000	-47 224,14	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-76 578,76</b>	<b>-0,02</b>
<b>Créances</b>			<b>251 735 541,95</b>	<b>52,34</b>
<b>Dettes</b>			<b>-255 438 855,16</b>	<b>-53,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-1 208 253,97</b>	<b>-0,25</b>
<b>Actif net</b>			<b>480 970 880,12</b>	<b>100,00</b>

GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD	EUR	8 799,100	959,39	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G	EUR	31 841,821	986,32	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O	EUR	14 156,164	1 025,83	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part T	EUR	3 595,000	1 067,12	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part L	EUR	3 352,880	1 058,79	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part P	EUR	145 495,435	1 081,79	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part J	EUR	50 684,047	1 074,86	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part I	EUR	80 932,644	1 075,43	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part N	EUR	73 676,155	1 051,83	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part R	EUR	19 669,355	1 027,04	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part U	GBP	263,426	1 080,01	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JU	USD	7 942,914	1 101,59	
GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JS	CHF	16 129,838	1 026,58	

## COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part G

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	840 942,49	EUR	26,41	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	78 330,88	EUR	2,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	159 845,94	EUR	5,02	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 119,31</b>	<b>EUR</b>	<b>33,89</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part JD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	221 913,30	EUR	25,22	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 853,87	EUR	2,37	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	46 371,26	EUR	5,27	EUR
<b>TOTAL</b>	<b>289 138,43</b>	<b>EUR</b>	<b>32,86</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - Part O

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	379 951,44	EUR	26,84	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	35 390,41	EUR	2,50	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	129 670,46	EUR	9,16	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	89 891,64	EUR	6,35	EUR
<b>TOTAL</b>	<b>634 903,95</b>	<b>EUR</b>	<b>44,85</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part I, C - Code ISIN : FR0013259132

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part G, C/D - Code ISIN : FR0013259140

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation et/ou Distribution

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part J, C - Code ISIN : FR0013259165

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part L, C - Code ISIN : FR0013259173

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part N, C - Code ISIN : FR0013259181

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :**

Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part O, D - Code ISIN : FR0013259199

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Distribution

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux français (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part U, C - Code ISIN : FR0013277738

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%.

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Votre catégorie de part ajoute une couverture contre le risque de change entre la livre britannique et l'euro. Le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de sa couverture systématique.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part JU, C - Code ISIN : FR0013303484

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%..

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Votre catégorie de part ajoute une couverture contre le risque de change entre le dollar US et l'euro. Le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de sa couverture systématique.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part JS, C - Code ISIN : FR0013303492

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%..

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Votre catégorie de part ajoute une couverture contre le risque de change entre le franc suisse et l'euro. Le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de sa couverture systématique.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part JD, D - Code ISIN : FR0013302833

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%..

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Distribution

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

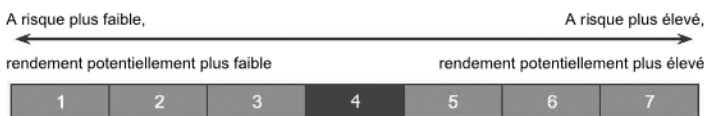
Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part R, C - Code ISIN : FR0013302858

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%..

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA AXIOM LEGACY 21

Part T, C - Code ISIN : FR0013302874

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. La gestion financière de l'OPCVM est déléguée à Axiom Alternative Investments.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Chercher à obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement recommandé de 4 ans, un rendement annualisé égal ou supérieur à celui de l'indice Euribor 3 mois +3%, après déduction des frais de gestion.

Afin de parvenir à cet objectif, l'OPCVM investira principalement dans des obligations et actions de préférence (preferred shares) d'institutions financières au travers d'une gestion totalement discrétionnaire.

**Indicateur de référence :** Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de l'OPCVM, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier, mais toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être comparée à l'Euribor 3 mois + 3%..

La politique d'investissement de l'OPCVM consiste principalement à sélectionner des obligations, des titres de créances, des obligations perpétuelles ou des actions de préférence (preferred shares) émis par des institutions financières.

L'objectif est de chercher à tirer avantage de la fin de la période de transition (aussi appelée Grandfathering Period) de Bâle 2 vers Bâle 3 applicable aux banques (jusqu'à décembre 2021) mais aussi d'investir dans des titres émis par des compagnies d'assurances.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur par Axiom Alternative Investments.

La gestion de l'OPCVM est complètement discrétionnaire. Les décisions d'investissement sont prises suivant les conditions et opportunités de marché.

L'OPCVM peut investir sur des obligations dont l'émetteur ou l'entité les garantissant ont une notation long terme au minimum d'« Investment Grade » ou estimée équivalente par Axiom Alternative Investments au moment de l'acquisition et jusqu'à 20% sur des émetteurs à haut rendement (dits « spéculatifs ») ou émetteurs non notés.

La part des investissements en produits de taux sera comprise entre 0 et 110% de l'actif net.

L'OPCVM pourra investir, jusqu'à 20% maximum de son actif net, dans des obligations « Additional Tier1 » ou « contingent convertible bonds » (Coco Bonds), émis par des institutions financières, afin de rechercher à capter un éventuel rendement plus élevé lié à leur subordination, en contrepartie d'un risque plus élevé.

L'OPCVM est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux comprise entre 0 et 8.

L'OPCVM pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » jusqu'à 50% de son actif net et dans des actions classiques jusqu'à 10% de son actif net.

L'exposition actions de l'OPCVM ne dépassera pas 50% de son actif net.

Une partie de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, l'euro, l'OPCVM sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque de change accessoire existe. Il est limité à 10% de l'actif net.

L'OPCVM pourra détenir des parts ou actions d'OPC de droit français, européen ou étranger de droit équivalent jusqu'à 10% de son actif net.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques de taux, actions, de change et de crédit dans la limite d'un engagement maximum d'une fois son actif net.

L'OPCVM pourra effectuer des dépôts, des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée :** 4 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :** Tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

**Fréquence de valorisation :** Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative ou de *swing pricing* peut être mis en oeuvre par Groupama Asset Management. Pour plus d'information sur le fonctionnement de ce dispositif, veuillez-vous reporter à la rubrique sur le *swing pricing* dans les modalités de souscription et de rachat du prospectus, disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com).

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 4, en raison de son exposition au marché obligataire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit :** Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité :** Il peut se matérialiser par la difficulté à trouver des contreparties de marché ou des prix raisonnables dans certaines circonstances exceptionnelles de marché.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés :** Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

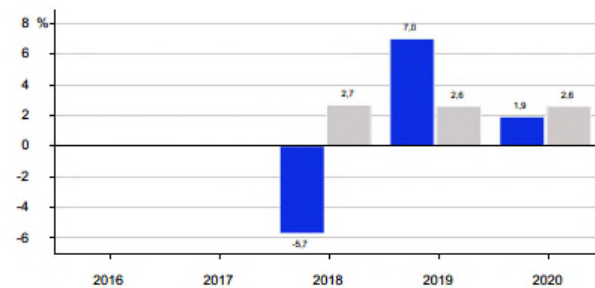
- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES INVESTISSEURS EN SUISSE**

Le Règlement, le prospectus complet est les informations clés pour la Suisse, les rapports annuels et semestriels pour la Suisse ainsi que la liste des achats et ventes effectués pour le fonds pendant l'exercice social, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse qui assume également le service des paiements, BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse, Tél : +41 58 212 63 22, Fax : +41 58 212 63 60

- **PERFORMANCES**

**Part P-C :**

**Performances passées**



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
 ■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - P

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

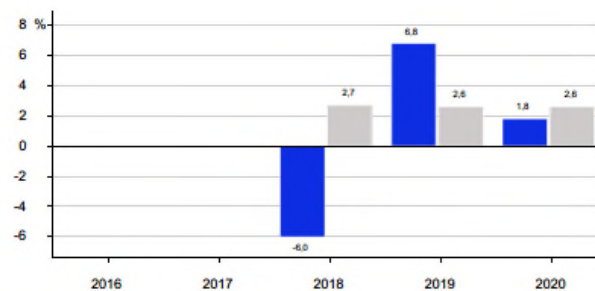
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

**Part I-C :**

**Performances passées**



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
 ■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - I

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

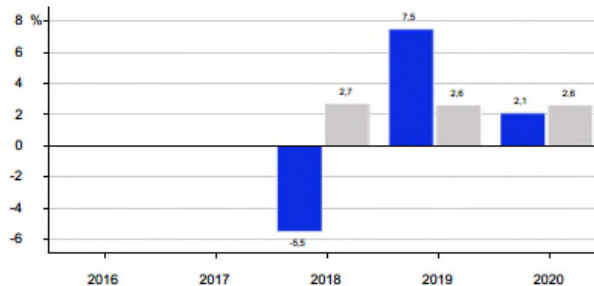
Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.



## Part G-C/D :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - G

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

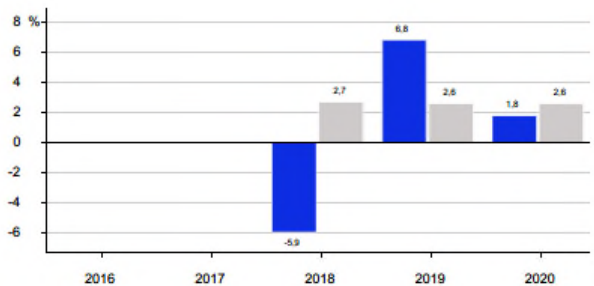
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part J-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - J

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

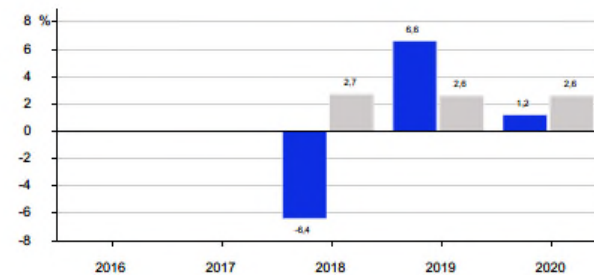
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part L-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - L

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

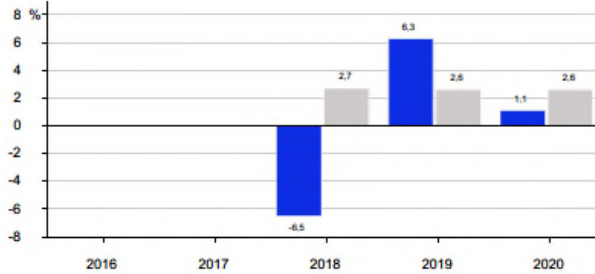
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part N-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - N

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part O-D :

### Performances passées

*Votre catégorie de part ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.*

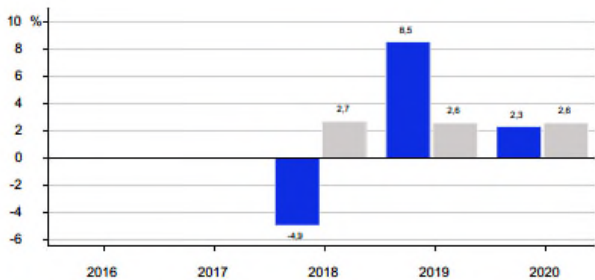
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

## Part U-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - U

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

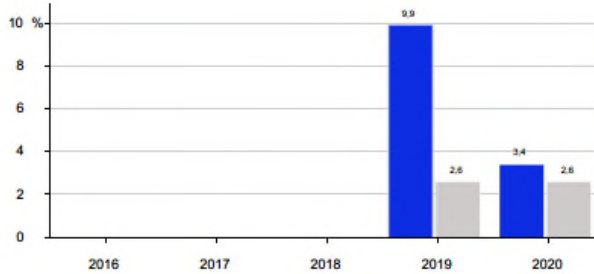
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : GBP couverte en Euro.

Les performances ont été calculées en GBP EUR.

## Part JU-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - JU

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

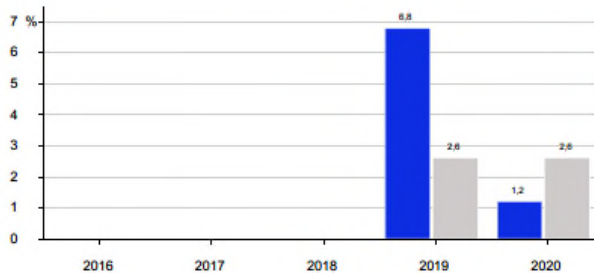
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : USD couvert en Euro.

Les performances ont été calculées en dollar.

## Part JS-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - JS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

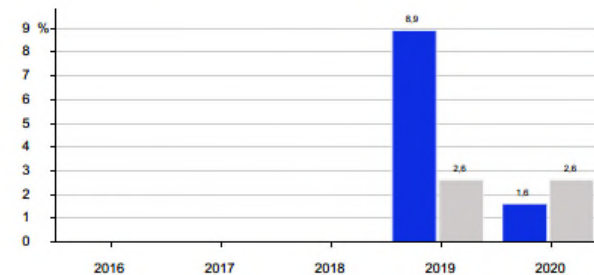
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : CHF couverte en Euro.

Les performances ont été calculées en CHF.

## Part JD-D :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - JD

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

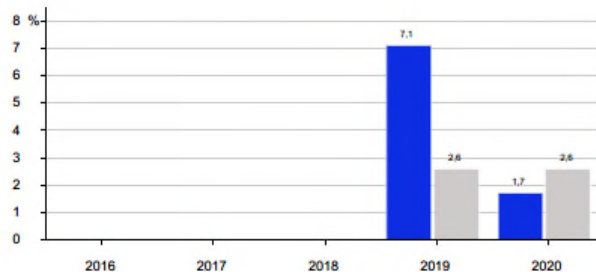
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part R-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - R

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

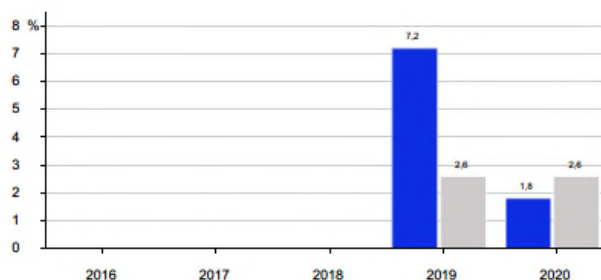
Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## Part T-C :

### Performances passées



■ Euribor 3 Mois capitalisé +3%  
■ GROUPAMA AXIOM LEGACY 21 - T

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 31 mai 2017.

Devise de la part : Euro.

Les performances ont été calculées en euro.

## LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER\* - (non audité)

TER % = [Charges d'exploitation / Fortune moyenne] x 100

Parts	I	J	L	N	P
Isin	FR0013259132	FR0013259165	FR0013259173	FR0013259181	FR0013251881
Charges d'exploitation	857 556,34	444 000,62	27 345,14	996 565,54	1 273 228,48
Fortune moyenne du fonds	95 737 905,12	49 654 816,72	1 836 773,20	66 976 791,14	152 940 809,45
<b>TER</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,89%</b>	<b>1,48%</b>	<b>1,48%</b>	<b>0,83%</b>
Commission de surperformance	14,78	1,65	0,39	8,79	210 381,94
Fortune moyenne du fonds	95 737 905,12	49 654 816,72	1 836 773,20	66 976 791,14	152 940 809,45
<b>TER de surperformance</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,13%</b>
Frais de fonctionnement et de gestion	<b>0,89%</b>	<b>0,89%</b>	<b>1,48%</b>	<b>1,48%</b>	<b>0,70%</b>

Parts	U	JS	JU	R	T
Isin	FR0013277738	FR0013303492	FR0013303484	FR0013302858	FR0013302874
Charges d'exploitation	2 436,80	163 429,02	71 355,31	188 848,25	8 429,38
Fortune moyenne du fonds	272 569,58	12 403 140,32	7 232 032,59	19 963 281,17	599 452,47
<b>TER</b>	<b>0,89%</b>	<b>1,31%</b>	<b>0,98%</b>	<b>0,94%</b>	<b>1,40%</b>
Commission de surperformance	0,00	52 868,36	6 632,20	15,80	3 109,64
Fortune moyenne du fonds	272 569,58	12 403 140,32	7 232 032,59	19 963 281,17	599 452,47
<b>TER de surperformance</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,42%</b>	<b>0,09%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,51%</b>
Frais de fonctionnement et de gestion	<b>0,89%</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,94%</b>	<b>0,89%</b>

Parts	<b>O</b>	<b>G</b>	<b>JD</b>
Isin	FR0013259199	FR0013259140	FR0013302833
Charges d'exploitation	16 448,98	166 236,26	65 712,34
Fortune moyenne du fonds	11 053 650,66	30 359 974,15	5 934 360,40
<b>TER</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,54%</b>	<b>1,10%</b>
Commission de surperformance	9 807,97	0,00	12 800,15
Fortune moyenne du fonds	11 053 650,66	30 359 974,15	5 934 360,40
<b>TER de surperformance</b>	<b>0,08%</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,21%</b>
Frais de fonctionnement et de gestion	<b>0,06%</b>	<b>0,54%</b>	<b>0,89%</b>

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

\* Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Swiss Funds et Asset Management Association SFAMA.

\*\* Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.